

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.62

Nombre de membres

En exercice	36
Présents	21
Votants	23
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

26 FEV. 2025

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
MODIFICATION ET
APPROBATION DU
PROJET DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT BERON
AVANT ENQUÊTE
PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 11 décembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Henri PEGOUD, Marc RIBET, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Michel REYNAUD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Yves ARGOUD, Cédric PLANCHE, Brigitte SOTTIAUX, Thierry CHAUVIN, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Mélanie MESSAOUDENE avec pouvoir à Michel GALLICE, Corinne DHION avec pouvoir à Brigitte SOTTIAUX

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

M. le Président rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 17 décembre 2015 relative au projet de zonage d'assainissement.

Dans le cadre de l'arrêt du PLU de Saint Béron, des modifications doivent être apportées au projet de zonage d'assainissement pour une mise en cohérence avec le zonage de PLU et afin d'intégrer le scénario retenu pour la mise en conformité du système d'assainissement (suppression de la station d'épuration et réalisation d'un transit d'eaux usées en direction de Saint Albin de Vaulserre).

La carte de zonage est alors présentée à l'Assemblée.

Par ailleurs, M. le Président rappelle à l'Assemblée que la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), après examen au cas par cas, avait exonéré le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint Béron d'une évaluation environnementale, par décision du 12 janvier 2018 (Décision n°2017-ARA-DUPP-00578).

M. le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver les modifications apportées au projet, qui pourra ensuite faire l'objet d'une enquête publique menée conjointement à l'enquête publique relative au PLU.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,
A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau projet de zonage d'assainissement de Saint Béron, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Président à ouvrir et organiser la procédure d'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement, conjointement à l'enquête publique relative au PLU organisée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 25 février 2025

Le Président,



C. BERTHOLLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2025

Application agréée E-legalite.com